Image not found or type unknown

ravalement copropriété

Par **Reveil occitan**, le **03/04/2022** à **18:21**

Bonjour , notre syndic nous a fait une simulation de quote -part pour le ravalement

nous avons au total 4 2 7 8 3 tantièmes .nous avons une galerie marchande ,et plusieurs magasins accrochés a nos murs en rez de chaussé , Notre syndic ne compte pas les magasins dans la simulation de quote -part

pour nous cela fait 1 3 1 6 1 tantièmes pour les appartements au total

donc cela fait des sommes énormes répartis par nos tantiémes respectifs

nous allons avoir une A G probablement en juin 2022 , pour accepter ce ravalement

mais nous ne sommes pas d'accord pour que les magasins et la galerie marchande ne participe pas avec nous

merci pour votre réponse

Bien cordialement

Par **Marck.ESP**, le **03/04/2022** à **18:44**

Bonjour

Comme souvent, je vous demanderais d'abord ce que dit éventuellement le règlement de copropriété sur le sujet, car il peut prévoir de ne faire supporter que par certains coproprie?taires seulement les de?penses d'entretien d'une partie de l'immeuble .

Un RC par exemple, peut dire qu'un copropriétaire de local commercial en RDC ne supporte pas les frais de ravalement car il doit assumer seul les coûts d'entretien et de re?fection de sa devanture...

Merci d'avance.

Par **youris**, le **03/04/2022** à **20:16**

bonjour,

en la matière, ce n'est pas le syndic qui décide mais votre règlement de copropriété.

je ne comprends par votre formulation " *nous avons une galerie marchande ,et plusieurs magasins* ***accrochés*** *a nos murs en rez de chaussé ".*

que voulez-vous dire par le terme "accrochés à nos murs" ?

salutations

.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés